

Réunion du 24 novembre 2016

COMPTE RENDU

L'an deux mil seize, le vingt-quatre novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2016

PRESENTS : MM TENAUD, GROSSIN, Mme VRIGNEAU, M. CHATELIER, Mme CHAUVIN, M. GIRARD, Mme HERBERT, MM ACHARD, ROUSSEAU, Mmes POUVREAU, BAUD, MM MICHENEAU, BETHUIS, Mmes GABORIT, RICORDEL, FOREST, BONNEAU.

EXCUSE : M. GELEBART.

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Composition du Conseil Municipal des Jeunes 2016-2017 :

- Lauranne AUGUIER, CM2, école de l'Acacia
- BRUNEAU Kenzo, CM1, école de l'Acacia
- DE LASSAT Rozenn, CM1, école du Sacré-Cœur
- GROSSIN Gabriel, CM1, école du Sacré-Cœur
- JAULIN Esteban, CM2, école de l'Acacia
- MICHENEAU Enric, CM2, école du Sacré-Cœur
- POUVREAU Marie, CM2, école du Sacré-Cœur
- TAMISIER Marylou, CM1, école de l'Acacia

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PROPRIETE PULUHEN

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de Mme PULUHEN, sise 2 rue du Calvaire.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE – ANNEE 2016

Le plafond indemnitaire de 2016 étant sans changement par rapport à 2015, le Conseil Municipal décide de maintenir l'indemnité versée en 2015 pour l'année 2016, soit 262.28 €.

LOYERS RESIDENCE LES CHENES – ANNEE 2017

La variation de l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2015 au 2^{ème} trimestre 2016 étant de 0%, Vendée Habitat a décidé de ne pas revaloriser ses loyers en 2017.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les loyers de la résidence Les Chênes pour l'année 2017.

TARIFS 2017

Les tarifs pour 2017 restent inchangés par rapport à 2016.

Toutefois, la rubrique "TRAVAUX" est supprimée donc les agents communaux n'interviendront plus chez les particuliers (mise à disposition de remorque, fauchage ...).

RAPPORT ANNUEL 2015 SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur l'eau et l'assainissement pour l'année 2015.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

Il est procédé à des virements de crédits afin de réimputer la redevance pour modernisation des réseaux d'assainissement.

REPRISE DE LA COMPETENCE EHPAD A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

En vue de la fusion des communautés de communes du Pays de Palluau et Vie et Boulogne, la Communauté de Communes du Pays de Palluau a décidé de rétrocéder l'EHPAD "résidence Les Glycines" à la commune de FALLERON, à la valeur du capital restant dû au 31 décembre 2016, soit 406 411.85 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les bâtiments de l'EHPAD soient transférés au Centre Communal d'Action Sociale qui gère actuellement son fonctionnement.

Le Conseil Municipal décide que l'EHPAD LES GLYCINES soit rétrocédé au Centre Communal d'Action Sociale de FALLERON pour une valeur de 406 411.85 €.

A FALLERON, le 9 décembre 2016

Le Maire,

Gérard TENAUD